

LE PROLOGUE AU DECALOGUE

(Exode 20.1-2)

Sylvain Romerowski

Après quelques siècles d'esclavage en Égypte, les Israélites ont été miraculeusement libérés. On sait comment : le livre de l'Exode nous le rapporte dans ses quinze premiers chapitres. Trois mois après avoir quitté l'Égypte, les Israélites voient aboutir leurs pas au pied du Mont Sinaï. Dieu leur avait fixé un rendez-vous à cet endroit. Et c'est là que Yahvé se révèle à Israël. Il se manifeste par des signes terrifiants (Ex 19.16). Puis il prend la parole, il adresse la parole à ce peuple par l'intermédiaire de Moïse.

Dieu parle et par là entre en relation avec ce peuple, cette bande d'esclaves sans grande éducation, sans rien d'attirant (20.1). Que leur dit-il ? *Je suis le Seigneur*. Il se présente, révèle son identité, indique son nom. C'est le premier pas sur le chemin d'une relation de personne à personne. Dieu se fait connaître.

Dieu n'est pas une force impersonnelle à l'origine des phénomènes spectaculaires qui sont survenus sur le mont Sinaï (19.16). Dieu se présente comme une personne qui parle, qui porte un nom, qui a donc une identité, une personne à qui le peuple va pouvoir s'adresser, qu'il va pouvoir interpeller et appeler par son nom.

Au mont Sinaï, Israël rencontre Dieu. C'est la première fois. Le peuple l'avait vu à l'œuvre. Maintenant, il rencontre le Seigneur. Les phénomènes spectaculaires manifestent sa présence. Israël découvre que le Dieu qu'il a vu agir n'est pas un dieu lointain, inconnaissable. Israël se trouve maintenant en présence de Dieu. Et Dieu lui parle, révèle son nom, s'offre ainsi à la connaissance du peuple. Dieu entre en relation avec Israël.

Mais il va plus loin. Dieu établit une relation, un lien durable. Il n'est pas entré en relation pour disparaître aussitôt. Il n'est pas entré en relation pour un moment seulement. Il établit une relation qui va se prolonger dans l'avenir. *Je suis le Seigneur, ton Dieu*. Dieu s'offre maintenant lui-même : il se donne au peuple comme son Dieu. Il était jusque-là le Dieu des pères, d'Abraham, d'Isaac et de Jacob. Il devient maintenant le Dieu du peuple : *Je suis ton Dieu*.

Ce lien que Dieu établit avec Israël porte le nom d'alliance (Dt 5.2). Le chapitre 24 du livre de l'Exode rapporte la cérémonie de conclusion d'alliance au mont Sinaï.

Qu'est une alliance ? Lorsque nous parlons d'alliance, nous pensons à un pacte entre deux parties, entre deux nations par exemple, situées sur un pied d'égalité, ayant certains intérêts communs et qui s'unissent pour les défendre. Ce genre d'alliance existait aussi dans le Proche-Orient ancien. Mais le plus souvent, les alliances liaient des parties dont l'une était supérieure à l'autre.

Ainsi, de nombreuses alliances régissaient les relations entre un roi ou un peuple vassal et un roi ou un peuple qui était son suzerain. Suite à un affrontement militaire, par exemple, le roi ou le peuple vainqueur pouvait s'assujettir le roi et/ou le peuple vaincu qu'il prenait alors comme son vassal. Ou encore, un roi ou un peuple pouvaient demander à devenir le vassal d'un autre roi ou d'un autre peuple, pour se placer sous sa protection.

Lors de la conclusion d'une telle alliance, le suzerain rédigeait un traité dont il décidait lui-même des termes : il imposait ainsi ses conditions à son nouveau vassal. Le suzerain s'engageait à protéger son vassal en cas d'attaque par un ennemi. En contrepartie,

il était exigé une fidélité et une loyauté exclusive du vassal à l'égard de son suzerain. Lors des expéditions militaires de son suzerain, le vassal devait lui apporter son concours en associant son armée à celle du suzerain. Le vassal devait aussi verser un tribut annuel à son suzerain. Dans certains cas, le suzerain fixait les frontières du royaume de son vassal. Dans le traité était consignée la loi que le suzerain imposait à son vassal.

C'est sur ce modèle que Yahvé conclut alliance avec Israël. Il se donne ici comme le Seigneur, le Dieu d'Israël, le suzerain d'Israël. Le lien établi par l'alliance est à double sens : Israël devient le peuple de Dieu, le vassal de Yahvé (Ex 19.5-6). L'alliance est l'acte juridique qui sera à la base d'une relation durable avec Israël, tout comme le lien juridique du mariage fonde et encadre la vie conjugale de deux époux.

En tant que suzerain d'Israël, Dieu édicte ses lois. Celles-ci sont consignées par Moïse dans un livre qu'il nomme « livre de l'alliance » (Ex 24.4,7) et dont le contenu est repris dans les chapitres 20-23 du livre de l'Exode. C'est là le traité d'alliance.

Le Deutéronome rappellera tout cela à la génération suivante. On a remarqué que les traités d'alliance du Proche-Orient ancien à l'époque de Moïse suivaient tous une forme identique et que le Deutéronome est tout entier construit sur le même modèle. Que trouvait-on dans ces traités ?

Tout d'abord un préambule, dans lequel le suzerain, l'auteur du traité d'alliance, se présentait.

Venait ensuite un prologue historique, dans lequel il rappelait ses rapports passés avec son vassal et ses actes en sa faveur, en soulignant ostensiblement tous les « bienfaits » qu'il lui avait jusque-là prodigués.

Suivaient les stipulations, les lois auxquelles le vassal devait se plier.

Le traité était lu en présence des deux parties, avant d'être déposé en un lieu pour sa conservation. Des dispositions étaient prises en vue de la lecture périodique du traité au vassal.

Enfin, une liste de sanctions clôturait le traité. Il s'agissait des bénédictions dont jouirait le vassal s'il se montrait fidèle aux stipulations de l'alliance et des malédictions qui s'abattraient sur lui au cas où il les transgresserait. Les dieux étaient pris à témoins et chargés d'exécuter ces sanctions. Ainsi, on prononçait des formules du genre : « Que le dieu untel fasse venir sur l'individu x, ou sur le peuple x, telle malédiction si celui-ci se montre déloyal envers le suzerain y ».

Le Deutéronome comporte les mêmes éléments : un prologue historique dans lequel Dieu rappelle ce qu'il a fait pour Israël (Dt 1-4) – les lois de Dieu – une liste de sanctions, bénédictions et malédictions (Dt 28).

On retrouve aussi ces mêmes éléments dans le Décalogue : le préambule : *Je suis le Seigneur ton Dieu* ; le prologue historique : *Qui t'ai fait sortir d'Égypte où tu étais esclave* ; les lois de Dieu : les dix paroles ; les sanctions : v. 5,7,12.

Lors d'une conclusion d'alliance dans le Proche-Orient ancien, chacune des deux parties recevait une copie du traité d'alliance. L'un et l'autre déposait sa copie dans le temple de son dieu. De même, Yahvé inscrit sa Loi, ou son résumé, sur deux tablettes de pierre qui seront placés dans son sanctuaire, dans le coffre de l'alliance. Vous êtes-vous demandé pourquoi il y avait deux tables de la Loi ? Ce n'était sans doute pas parce qu'elles étaient trop petites pour pouvoir contenir tout le Décalogue. Plus probablement, il y en avait une pour le Seigneur et une pour le peuple, une pour chaque partenaire de l'alliance. Dieu et le peuple avaient chacun sa copie. Ce qui veut dire qu'il n'y avait pas la moitié du Décalogue sur une tablette et l'autre moitié sur la seconde tablette, mais que chaque tablette comportait la totalité des dix paroles. Habituellement, le suzerain déposait sa copie dans le sanctuaire de son dieu et le vassal sa copie dans le sanctuaire de son dieu. Dans le

cas de l'alliance entre Yahvé et Israël, il n'y avait qu'un seul sanctuaire : les deux copies allaient donc être déposées dans un même lieu.

Les deux tablettes remises à Moïse étaient écrites du doigt de Dieu. Dieu avait pris soin de graver lui-même leur texte, ce qui en souligne l'importance. Ce n'est pas toute la Loi de l'alliance, contenue dans le livre de l'alliance, qui était inscrite sur ces tablettes mais, comme vous le savez, les dix paroles, le Décalogue, qu'on a appelées les dix commandements. Dieu a choisi ces dix paroles et les a mises en valeur en les gravant sur les tablettes de pierre remises à Moïse, certainement parce qu'elles constituent un bon résumé de la Loi, parce qu'elles en reprennent l'essentiel. C'est le noyau de la Loi. La Bible nous donne plusieurs résumés de la Loi de Dieu. Jésus l'a résumée en deux commandements. Ici, elle est résumée en dix paroles. C'est là l'essentiel du traité d'alliance, donné par Dieu lui-même. Ce rôle particulier du Décalogue ressort en particulier du fait qu'il a été composé selon le modèle des traités d'alliance. Voilà qui justifie l'importance acquise par ce texte dans l'histoire d'Israël puis dans l'histoire de l'Église.

Dieu a donc conclu une alliance avec Israël dont les termes sont les suivants : Yahvé est le Dieu d'Israël et Israël est le peuple de Dieu. Cette alliance est assortie d'un traité. Elle est encadrée par une loi donnée par Dieu à son peuple. Et cette Loi se trouve résumée dans le Décalogue. C'est dans cette perspective qu'il faut considérer et comprendre le Décalogue, de même que l'ensemble de la Loi mosaïque.

Le Décalogue, la Loi de Dieu n'est pas une loi abstraite, un ensemble de principes qui existeraient en eux mêmes, et qui tireraient toute leur valeur de ce qu'ils apportent une bonne morale. C'est la charte qui régit les relations du peuple avec son Seigneur, un Dieu qui est présent avec son peuple, qui parle, qui indique son nom, et donc que l'on peut appeler, à qui on peut s'adresser, le Dieu qui établit une relation d'alliance avec son peuple et qui s'est ainsi offert comme Dieu à Israël. La Loi a donc autorité sur le peuple, mais cette autorité ne lui vient pas d'elle-même, en vertu de ses qualités propres, même si elle est excellente. Cette autorité lui vient de Dieu. C'est l'autorité même de Dieu. C'est parce que Dieu est son Seigneur, qui a conclu alliance avec son peuple, qu'Israël obéira à sa Loi. Ce n'est pas une loi impersonnelle. C'est la Loi du Seigneur, qui est entré en relation avec son peuple. Obéir à la Loi, c'est donc obéir à Dieu, reconnaître sa seigneurie. On n'obéit pas à la Loi simplement pour elle-même, mais parce que le Seigneur s'est fait notre Dieu et qu'il exerce sa seigneurie sur nous en nous donnant sa Loi. Le Décalogue et la Loi tirent leur raison d'être de ce que Dieu est le Seigneur de l'alliance.

On peut en tirer une conséquence à ce stade : tout le Décalogue, du premier au dixième commandement, énonce nos devoirs envers Dieu. Communément, on divise le Décalogue en deux parties : une première qui comporterait nos devoirs envers Dieu et une seconde qui énoncerait nos devoirs envers le prochain. Soit cinq et cinq, soit quatre et six (Calvin). On a mis cela en correspondance avec la double direction que Jésus donne à la Loi : l'amour de Dieu et l'amour du prochain. Et l'on a souvent supposé que la première tablette reprenait les commandements concernant les devoirs envers Dieu, et la seconde tablette les commandements concernant les devoirs envers le prochain. Comme je l'ai signalé, ce dernier point est vraisemblablement erroné : les deux tablettes ne sont pas deux parties du Décalogue, mais deux copies des dix paroles.

Surtout, c'est l'ensemble du Décalogue, et non pas seulement les cinq ou les quatre premiers commandements, qui sont fondés sur la Seigneurie de Dieu, sur le fait qu'il est le Dieu d'Israël, le Dieu de l'alliance. Tout le Décalogue est la Loi du Dieu de l'alliance. Donc, la fidélité à Dieu requiert l'obéissance aux dix commandements. Autrement dit, c'est pécher non seulement contre le prochain, mais d'abord contre Dieu, que de

transgresser les commandements 5 à 10. N'oublions pas que, selon l'enseignement biblique, l'être humain est l'image de Dieu. Causer du tort au prochain, c'est par conséquent s'en prendre à Dieu lui-même. Le mal que je fais à un humain affecte Dieu lui-même, parce que l'homme est l'image de Dieu. C'est tellement vrai que David, alors qu'il a commis un adultère puis un meurtre, déclare à Dieu : « Contre toi seul j'ai péché ».

En outre, ce ne sont pas les commandements 5 à 10 seulement qui concernent nos devoirs envers le prochain, mais aussi les commandements 1 à 4. Ainsi, le premier commandement a pour but de préserver la liberté de l'homme, car l'idolâtrie est un esclavage. De même le deuxième. On pourrait d'ailleurs montrer qu'idolâtrie et exploitation du prochain sont allés de pair dans l'histoire d'Israël. Le troisième commandement concerne bien les rapports avec le prochain car c'est pour tromper le prochain que l'on use du nom de Dieu à tort, dans un serment mensonger par exemple. Et le quatrième commandement avait pour but de préserver l'homme et le prochain de retomber dans l'esclavage du travail. Sa dimension sociale est d'ailleurs appuyée dans le texte.

Si l'on peut résumer la Loi à l'aide des deux impératifs : aimer Dieu et aimer le prochain, ce n'est pas tant parce que le Décalogue a une partie qui concerne nos devoirs envers Dieu et une autre qui concerne nos devoirs envers le prochain, mais parce que l'ensemble du Décalogue, chaque commandement, concerne à la fois notre relation avec Dieu et nos rapports avec nos prochains (et avec soi-même). Les deux aspects sont indissolublement liés et cela est certainement dû au fait que l'homme est l'image de Dieu, dépendant de Dieu, et que tout ce qui affecte l'homme affecte Dieu en un sens.

Non seulement Dieu se présente à Israël, lui parle se fait connaître à lui en lui révélant son nom, établit une relation par alliance avec lui en se donnant lui-même à Israël comme son Dieu, mais il y a plus. Les traités d'alliance du Proche-Orient ancien débutaient par un prologue historique. De même pour le Décalogue. Son introduction rappelle l'histoire que le peuple vient de vivre, ce que le Seigneur a fait pour lui. Le Seigneur est le Dieu libérateur, le Dieu sauveur, qui a fait d'une poignée d'esclaves opprimés un peuple libre. Il diffère à cet égard des suzerains du Proche-Orient ancien. Et c'est parce que Dieu a pris l'initiative de libérer Israël et de le choisir pour le prendre comme son peuple qu'il lui donne sa Loi.

Serait-ce à dire que Dieu donne sa Loi à Israël pour que ce peuple lui paie en retour de sa libération ? Non ! Si Dieu a rendu les Israélites libres, ce n'est pas pour les faire tomber dans un autre esclavage. Le Dieu qui donne sa Loi est le Dieu qui libère, qui a libéré Israël de l'esclavage. Si le Dieu libérateur donne sa Loi, c'est pour que ces hommes qu'il a libérés apprennent à gérer leur liberté sans retomber dans un nouvel esclavage, c'est pour qu'ils puissent vivre une vie nouvelle, libre, car « celui qui mettra ces choses en pratique vivra par elles » (Lv 18.5). La Loi est donnée à des hommes libres pour la vie, pour la liberté.

Ah mais, dira-t-on peut-être, c'est plein d'interdictions ce décalogue ! A. Maillot fait ici une remarque très judicieuse : une interdiction, c'est cent permissions. (P. 14-15).

Devant l'interdiction, on se braque n'est-ce pas ? Adam et Ève se sont braqués. De quel droit Dieu nous défend-il cela ? Après tout nous pouvons être nous-mêmes nos propres dieux ! Alors ils ont mangé. Le résultat, c'est qu'ils ont été chassés du jardin, privés de l'arbre de vie, privés de leur liberté. Lorsque Dieu affranchit, on est réellement libre. Et s'il donne sa Loi, c'est pour apprendre à son peuple à bien gérer sa liberté. (Maillot, p. 17). Le don de la Loi fait partie de l'œuvre libératrice de Dieu. C'est un privilège. Et l'Ancien Testament l'a bien senti comme telle (Dt 4.5-8). Pensez aussi aux

Psaumes qui chantent la Loi de Dieu.

La Loi est donc donnée au peuple de Dieu, au peuple libéré, au peuple libre, comme un privilège unique.

Est-ce à dire que la Loi n'est pas pour tous les hommes ? En un sens si. Tout comme Yahvé est le Seigneur d'Israël parce qu'il l'a libéré, appelé de l'esclavage à la liberté, il est le Seigneur de tous les humains parce qu'il les a créés, parce qu'il les a appelés du néant à la vie. D'ailleurs, lorsque Dieu conclut alliance avec Israël, il rappelle que tous les peuples lui appartiennent (Ex 19.5). À l'origine, la révélation de Dieu s'adressait à tous les hommes. Mais les hommes se sont rebellés contre le Seigneur, contre son autorité, contre sa Loi. Si la révélation du Sinaï est réservée à Israël, c'est parce que les autres n'en veulent pas. Israël valait-il mieux que les autres ? Non. Moïse le souligne (Dt 7.6-8). C'est par amour librement décidé que Dieu le choisit, le libère, lui donne sa Loi, tout en rappelant que tous les peuples lui appartiennent. La Loi vaut donc pour tous. Elle est bonne pour tous (Dt 4.5-8). Mais cette révélation particulière de la Loi divine au Sinaï est le privilège d'Israël, le peuple libéré.

Malheureusement, cette loi qui devait conduire les Israélites à la vie a conduit une grande majorité d'entre eux à la mort. Pourquoi ? À cause du péché : Rm 7.10-13. La sortie d'Égypte n'apportait en effet pas la libération d'un autre esclavage, plus terrible encore, l'esclavage du péché. Elle n'était qu'un type, une préfiguration d'une autre délivrance, l'ombre d'un autre salut qui devait venir plus tard, la délivrance de l'esclavage du mal et du péché. Parce que cette délivrance n'avait pas encore été accomplie, l'ancienne alliance a abouti à l'échec, un échec révélateur. Car cet échec met en lumière la réalité du péché et l'impossibilité dans laquelle nous nous trouvons de secouer le joug tyrannique du péché qui nous domine et nous rend esclaves. Le mal est donc révélé par l'histoire d'Israël sous l'ancienne alliance. Mais l'ancienne alliance n'y apportait aucun remède. Pour qui se trouve sous l'ancienne alliance, le Décalogue est un instrument de sa condamnation. L'ancienne alliance déclare : Lv 18.5, mais comme il est incapable de mettre la Loi en pratique, il meurt.

C'est pourquoi Christ est venu. Christ est venu pour des gens qui ont échoué, pour qu'ils puissent recevoir le pardon, pour qu'ils puissent prendre un nouveau départ. Il est venu pour leur communiquer une vie nouvelle et leur offrir une nouvelle liberté. Car Christ libère de l'esclavage du péché. Il est venu pour établir une alliance nouvelle, pour faire de ceux qui mettent en lui leur confiance, le peuple de Dieu. Christ nous a affranchis et nous sommes réellement libres. Et c'est en tant qu'hommes et femmes libres, libérés de l'esclavage du péché, que nous nous plaçons à l'écoute du Décalogue et de la Loi de Dieu., de ces dix paroles qui nous sont données pour nous apprendre à gérer notre liberté, pour que nous vivions en êtres libres.

Le Décalogue et la Loi de Dieu dans son ensemble révèlent toujours la volonté libératrice du Seigneur. Celle-ci n'a pas changé (Rm 7.12). Le contexte dans lequel nous lisons le Décalogue a changé cependant. Nous le lisons, non pas comme des gens sous l'ancienne alliance, non pas comme des esclaves du péché, mais comme des hommes et des femmes libérés de cet esclavage. Aussi nous pouvons réactualiser le prologue en ces termes : « Je suis Jésus-Christ, le Seigneur, ton Dieu, qui, sur la croix, t'a libéré de l'esclavage du péché. » Et cela fait une différence énorme.

Nous ne lisons pas le Décalogue comme un énoncé de règles à suivre pour obtenir la vie. Nous aussi, nous avons échoué. Mais le Décalogue ne nous condamne plus car Christ a satisfait à la justice divine et nous a obtenu le pardon de nos échecs, de nos transgressions. Et non seulement le Décalogue ne nous condamne plus, mais il ne nous

mène plus au désespoir, ce désespoir de celui qui, sous l'ancienne alliance, devait reconnaître son incapacité à mettre les dix paroles en pratique. Car Christ nous a donné son Esprit et son Esprit a pris cette Loi gravée sur des tablettes de pierre pour la graver sur la table de notre cœur.

Qu'est-ce que cela veut dire ? Non pas que nous n'aurions plus besoin de consulter notre Bible pour connaître la volonté de Dieu. Ce n'est pas cela. Mais l'Esprit imprime à notre cœur les dispositions nécessaires pour recevoir la Loi, pour la comprendre et la mettre en pratique. L'Esprit travaille toujours pour nous avec la parole de Dieu, jamais sans elle. Mais seul l'homme spirituel, c'est-à-dire l'homme qui a l'Esprit, reçoit les choses que Dieu nous a données dans sa grâce et en particulier sa Loi. L'œuvre de l'Esprit consiste à orienter notre intelligence, à nous donner du discernement pour que nous comprenions la Loi de Dieu et que nous déterminions comment l'appliquer à notre situation. Il met au fond de notre cœur le désir de la mettre en pratique, la volonté d'y obéir. Il nous communique des forces nouvelles. Il produit en nous le faire. Il ne devrait donc plus y avoir de place pour le désespoir face au Décalogue.

Ainsi le Décalogue prend pour nous ce caractère de loi de la vie et de la liberté qu'il n'avait pas pour la plupart des Israélites. Seuls quelques-uns d'entre eux avaient reçu le pardon véritable et avaient été libérés de l'esclavage du péché, avaient reçu l'Esprit, et cela par anticipation sur la nouvelle alliance. Ceux qui ont pu chanter les perfections de la Loi faisaient partie de ceux-là.

Mais nous... Hé 12.18-24.

En Jésus-Christ, nous avons rencontré Dieu.

En Jésus-Christ, Dieu est venu habiter parmi nous.

En Jésus-Christ, Dieu s'offre à nous comme notre Dieu.

En Jésus-Christ, Dieu a conclu avec nous une alliance nouvelle.

En Jésus-Christ, Dieu nous a libérés de l'esclavage du péché.

En Jésus-Christ, Dieu nous parle et nous adresse comme à Israël au Sinaï ces dix paroles, cette charte de la liberté qu'est le Décalogue.

Ja 1.25.

Dans ta grâce, fais que je vive selon ta Loi (Ps 119.29).